

Nous sommes réuni-es aujourd'hui pour effectuer le dépouillement d'un scrutin électoral qui a changé radicalement tant sur la forme que sur le fond avec des conséquences fondamentales sur les moyens alloués aux organisations syndicales et sur les droits syndicaux de l'ensemble des personnels.

C'est l'administration centrale qui a pris la responsabilité des modalités de vote, notamment par voie électronique, malgré l'opposition de nombreuses organisations dont la nôtre, SUD éducation, et qui pilote la restriction des moyens syndicaux. Et c'est donc l'administration centrale qui aurait dû fournir les moyens réels afin de concourir à une organisation optimale de ce scrutin.

Or, cette décision prise en hauts lieux avec sous-traitance au secteur privé a engendré une charge de travail supplémentaire considérable aussi bien aux personnels administratifs des administrations centrale et rectores qu'aux représentant-es des organisations syndicales.

Et nous ne pouvons que constater que malgré l'investissement des un-es et des autres, la sincérité de cette consultation électorale se trouve entachée par de nombreux dysfonctionnements et irrégularités dont l'énumération que notre organisation, SUD éducation, va faire, ne saurait être exhaustive :

- Absence d'affichage des listes électorales dans de nombreux établissements et écoles ;
- Absence d'affichage des listes de candidats dans de nombreux établissements et écoles ;
- Absence d'affichage des listes nationales de candidats ;
- Absence sur les listes électorales de nombreux-ses agents respectant pourtant l'ensemble des conditions afin d'être électeur-rices ;
- Impossibilité pour de nombreux agent-es d'obtenir leur identifiant ;
- Problèmes de département de naissance de nombreux-ses agent-es en rapport avec leur numéro d'INSEE ;
- Impossibilité pour de nombreux agent-es d'obtenir leur mot de passe ;
- Changement impromptu d'identifiant pour de nombreux agent-es ;
- Incompatibilités informatiques entre les différentes plateformes de vote et le matériel informatique présent aussi bien chez les agent-es que dans les établissements scolaires ;
- Saturation de la plate forme d'obtention du mot de passe ;
- Saturation de l'espace administrateur afin de consulter la participation au scrutin ;
- Rupture d'égalité de traitement entre organisations : refus de l'administration rectore de publier certaines communications syndicales sur l'espace dédié, utilisation par certaines organisations de fichiers d'adresses électroniques ;
- Problèmes techniques incontrôlables par les représentant-es syndicaux-les lors du scellement des urnes ;
- Garanties opaques sur la confidentialité du scrutin ;
- Failles de sécurité sur les plates formes « administrateur » ;
- Communications administratives contradictoires ;
- Incohérences du site ministériel ;
- électeur-rices ayant voté n'apparaissant pas comme tel dans l'espace administrateur ;
- présence d'experts soit-disant indépendants qui n'ont même pas sollicité l'ensemble des organisations syndicales.

Pour SUD éducation, le présent processus électoral, malgré les efforts de chacun-e, ne saurait donc être à la hauteur des enjeux et ne saurait refléter les préoccupations de l'ensemble des collègues qui s'expriment quotidiennement dans les luttes.

Nous rappelons les arguments et objectifs qui ont, en tout cas officiellement, présidé à ces modalités de vote. Nous citons, avec nos commentaires :

« L'éducation nationale **simplifie l'organisation et le dépouillement des scrutins en passant au vote électronique par internet** pour tous les personnels qu'elle gère. »

→ *Objectif non rempli*

« Le choix du vote par internet traduit la volonté de modernisation de l'administration. ».

→ *la démocratie, un concept ancien, n'a jamais eu besoin de modernisation électronique.*

« Le vote électronique présente différents avantages : il est possible de **voter depuis n'importe quel ordinateur** connecté à internet, dans le lieu de son choix (travail, domicile, etc. ) et à toute heure »

→ *Objectif non rempli*

« le **dépouillement est simplifié, les résultats sont proclamés rapidement** »

→ *un dépouillement sur deux jours ne nous semble pas être une simplification mais surtout où sont les garanties et le contrôle par les électeur-rices ?*

« **de nombreux documents sont dématérialisés** : bulletins de vote, professions de foi, etc. Ce choix répond aux objectifs de développement durable dans le fonctionnement des services ministériels. »

→ *qu'on nous donne comme argument le « développement durable », concept pour le moins discuté face à celui d'écologie, comme caution « morale » à cette procédure électorale, nous laisse pantois-es.*

Nous l'avons déjà dit et nous le réaffirmons : nous nous interrogeons alors sur la volonté réelle d'une telle désorganisation là où le vote à urnes physiques qui a déjà prouvé son efficacité en terme de participation et de transparence aurait été une garantie des principes démocratiques.

Car, ne serait-ce qu'au niveau de l'académie, quelques exemples de chiffres de participation dernièrement relevés traduisent les irrégularités et difficultés citées auparavant :

CAPA certifié-es : 37,05% ; CTA : 33% ; CAPD Nord : 30,19% ; CCP Administratifs : 23,34% ; CCP « personnels de surveillance » : 6,66% etc.

En 2008, la moyenne nationale dépassait allègrement les 60%.

Et qu'on ne vienne pas nous dire que nos collègues se désintéressent des élections quand nous constatons les obstacles que certain-es ont dû franchir afin de pouvoir voter.

Il nous paraît patent qu'il y a pour ce scrutin une altération des données, caractérisée par l'impossibilité pour de nombreux électeurs d'accéder à leurs mot de passe et/ou à leurs identifiants de vote, impossibilité due à des incohérences entre les données relatives aux électeurs dans les informatiques isolés, respectivement dénommés « fichier des électeurs » et « contenu de l'urne électronique ».

En conséquence, nous considérons que le bureau de vote doit décider du prolongement des opérations de vote, jusqu'à résolution des problèmes dus à ces altérations. Nous demandons donc solennellement à l'administration d'autoriser ce prolongement.

Nous demandons donc *a minima* la poursuite du scrutin au-delà du 20 octobre afin de permettre de régler au moins les problèmes techniques et d'entraves au vote ; cette décision devra s'articuler avec une information à l'ensemble des électeur-rices de la poursuite du vote au-delà de la date originellement indiquée.

Dans le cas contraire, nous nous gardons la possibilité de ne pas participer au descellement des urnes (possible avec seulement un peu plus de la moitié des clés alors que, physiquement, il serait impossible avec une réelle urne scellée...) et de nous retourner devant les juridictions compétentes afin de faire respecter les principes démocratiques.

Ces élections sont scandaleuses. Nous ferons tout ce qui sera en notre pouvoir avec l'ensemble des personnels pour faire que cette élection soit la première et la dernière organisée par voie électronique.

Pour SUD éducation Nord/Pas-de-Calais,

Sébastien Paris, secrétaire adjoint.